

Le Groupe du fer de lance mélanésien s'attaque à la gestion des pêcheries d'holothuries

Les Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et Vanuatu (tous membres du Groupe du fer de lance mélanésien) ont adopté des mesures communes et un plan d'action pour améliorer la gestion des pêcheries d'holothuries et aider les populations à continuer de tirer durablement des revenus de cette ressource halieutique précieuse mais menacée. C'est là l'un des principaux résultats de la sixième session du Comité consultatif technique sur la pêche du Fer de lance.



Dans l'optique de mieux gérer cette pêcherie, il faudrait harmoniser dans toute la région les tailles minimales autorisées pour l'ensemble des espèces commerciales d'holothuries, y compris la très prisée holothurie blanche à mamelles représentée ici. Crédit photo : Steve Purcell.

Le Groupe du fer de lance mélanésien (GFLM) a organisé la sixième session du Comité consultatif technique sur la pêche, du 13 au 17 novembre 2017, dans les locaux de son Secrétariat à Port-Vila (Vanuatu). Le directeur général par intérim du Secrétariat, Peter Eafeare, a accueilli pour l'occasion des représentants des pays membres du GFLM ainsi que de ses deux partenaires de développement, la Communauté du Pacifique (CPS) et l'Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique (FFA). La session était présidée par Rosalie Masu, directrice adjointe des pêches côtières au sein du ministère salomonais des Pêches et des Ressources marines.

Le Comité consultatif a pris note en séance de l'avancement des travaux relatifs à la pêche hauturière, inscrits précédemment à l'ordre du jour, et a mis l'accent sur l'évolution et la mise en œuvre de deux instruments relatifs aux pêcheries côtières adoptés par les dirigeants en 2015, qui sont uniques à l'échelon régional : la *Feuille de route pour la gestion et le développement durable des pêcheries côtières 2015-2024* (feuille de route du GFLM, Secrétariat du GFLM 2015a) et le *Protocole d'accord de coopération technique pour le développement de la pêche côtière et de l'aquaculture* (protocole d'accord, Secrétariat du GFLM 2015b).

Les pays ont passé en revue les progrès accomplis au regard des sept objectifs ci-après, inscrits dans la feuille de route du GFLM :

1. Élaboration d'un cadre réglementaire et juridique efficace de gestion des ressources côtières conforme aux accords internationaux pertinents et visant à donner aux communautés côtières les moyens de gérer leurs ressources marines ;

2. Actions d'éducation, de sensibilisation et d'information sur l'importance et la gestion des ressources halieutiques côtières ;
3. Renforcement des capacités nécessaires à la valorisation et à la gestion durables des ressources côtières, au regard du contexte propre à chaque pays membre du GFLM ;
4. Mise à disposition de ressources suffisantes à l'appui de la gestion des ressources halieutiques côtières et de la collecte d'informations scientifiques aussi fiables que possible ;
5. Acquis économiques et sociaux durables pour les communautés locales, grâce à l'utilisation rationnelle des ressources côtières ;
6. Mise en place de mécanismes efficaces de collaboration avec les parties prenantes et les partenaires concernés ; et
7. Reconstitution et préservation des stocks d'holothuries afin d'optimiser durablement le bénéfice économique que les communautés côtières tirent de cette ressource.

Les pays membres du GFLM ont pris note des résultats obtenus concernant les plans de gestion, l'octroi de licences et les mesures de gestion. Ils ont également pris bonne note des efforts des services des pêches ainsi que de l'assistance prodiguée par les organisations régionales, notamment la CPS, qui a récemment travaillé dans le cadre du programme régional Pacific Oceanscape (PROP) financé par la Banque mondiale¹. La feuille de route du GFLM et le protocole d'accord font tous

deux des pêcheries d'holothuries et du commerce de la bêche-de-mer (holothurie transformée) une priorité.

La filière bêche-de-mer des pays du GFLM serait, après le thon, la deuxième filière la plus rentable de la région océanienne. Pour les communautés rurales, le commerce de la bêche-de-mer est d'ailleurs la principale source de revenus tirée des ressources marines.

Face à la forte demande des marchés et aux obstacles entravant la gestion durable des pêcheries d'holothuries, les quatre pays ont instauré des moratoires ou des fermetures saisonnières de la pêche dans l'espoir d'éviter la disparition commerciale de cette ressource halieutique. Les participants à la session du Comité consultatif ont constaté une chute de près de moitié des prises moyennes ces dernières années qui, conjuguée à un déplacement de l'effort de pêche vers des espèces de moindre valeur, et à la lumière des données présentées dans l'étude menée par l'équipe du programme PROP (CPS/Banque mondiale), confirme la conclusion de Carleton *et al.* (2013) selon laquelle le manque à gagner se chiffrait en dizaines de millions de dollars pour les pays et leurs populations.

Les représentants de quatre services des pêches des pays du GFLM sont convenus de renforcer la collaboration, comme le prévoit la feuille de route sur les pêches côtières adoptée par le Groupe, afin de mettre en œuvre des mécanismes efficaces de gestion, de sauvegarde et de restauration des stocks d'holothuries, l'objectif étant d'optimiser durablement l'attrait économique et la viabilité écologique de cette ressource.

Ainsi, il est indispensable d'appuyer, au niveau politique, les plans de gestion et leur application effective, sans quoi la reconstitution des stocks et l'accroissement de la contribution à long terme de la ressource au tissu économique local ne pourront s'envisager concrètement. Les plans de gestion définissent notamment les conditions d'octroi de licences aux acheteurs et aux exportateurs, les restrictions s'appliquant à certaines méthodes de pêche et les interdictions de pêche de certaines espèces ou des spécimens immatures.

L'imposition de tailles minimales de capture de nature à garantir la reconstitution des stocks d'holothuries est hautement prioritaire. En se fondant sur les meilleures recommandations techniques disponibles, les pays se sont mis d'accord sur des tailles minimales de référence, qui devront figurer dans les prochains plans et règles de gestion. Celles-ci sont consignées dans le tableau 1. Ils sont également convenus d'interdire totalement l'utilisation d'appareils respiratoires de plongée pour pêcher l'holothurie, cette interdiction ne tolérant aucune exception.

Les pays ont décidé d'accroître la coordination et le partage d'informations sous l'égide du Secrétariat du GFLM, avec l'appui de la CPS et de bailleurs de fonds tels que la Banque mondiale. Le Secrétariat du GFLM sollicitera un soutien financier pour créer un bureau au sein du Groupe qui sera dédié au commerce des ressources halieutiques côtières et de la bêche-de-mer, ainsi qu'au partage d'informations sur ces ressources.

Améliorer l'information sur les prix pratiqués à l'achat et sur le marché permettra de garantir une rémunération plus juste des pêcheurs locaux. Ce sera aussi un moyen de veiller à ce que la collaboration plus étroite avec les autorités douanières nationales se traduise par un contrôle renforcé et un accroissement des recettes de l'État, ce qui compensera les coûts engendrés par les mesures de gestion.

Globalement, les conclusions de la session marquent une étape importante dans la mise en œuvre du protocole d'accord, qui appelle à l'établissement de systèmes harmonisés de gestion des pêcheries d'holothuries, combinant politiques, actions de développement et mesures de gestion axées sur les enjeux de la commercialisation et les stratégies de développement de la filière, qui soient adaptés aux spécificités des pays du GFLM et des populations locales.

Rosalie Masu, présidente de la sixième session du Comité consultatif technique sur la pêche, a déclaré :

« Les pêcheries d'holothuries sont une filière économique majeure aux Îles Salomon et dans les autres pays du GFLM, arrivant juste derrière la pêche thonière. Nos populations tirent leur subsistance et des avantages économiques de cette ressource halieutique. Alors que la surpêche menace la filière, nous nous devons, en tant qu'autorités de régulation, d'élaborer des politiques et des réglementations garantissant la pérennité des pêcheries d'holothuries et d'aider les communautés à maximiser les retombées qu'elles tirent de cette ressource limitée. Conscients de l'importance de ces pêcheries, les membres du GFLM considèrent qu'une approche régionale garante de leur bonne gestion est essentielle pour faciliter le partage d'informations et identifier les meilleures voies à suivre. »

Références

- Carleton C., Hambrey J., Govan H. and Medley P. 2013. Effective management of sea cucumber fisheries and the beche-de-mer trade in Melanesia: Bringing the industry under rational control. A report prepared by Nautilus Consultants on behalf of the Secretariat of the Pacific Community. Noumea, New Caledonia, Secretariat of the Pacific Community. 55 p. + appendices. [<http://purl.org/spc/digilib/doc/3e9e2>]
- MSG Secretariat. 2015a. MSG roadmap for inshore fisheries management and sustainable development 2015–2024. [www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Reports/Anon_15_MSG_Roadmap.pdf]
- MSG Secretariat 2015b. Memorandum of understanding on technical cooperation in coastal fishery and aquaculture development. [<http://purl.org/spc/digilib/doc/mgtfs>]
- Tabunakawai-Vakalalabure M., Kuridrani N., Lalavanua W., Mangubhai S. and Bertram I. 2017. Pre-export sizes of beche-de-mer in Fiji. p. 38–46. In: Mangubhai S., Lalavanua W. and Purcell S.W. (eds). Fiji's sea cucumber fishery: Advances in science for improved management. Wildlife Conservation Society. Report No. 01/17. Suva, Fiji. [<https://fiji.wcs.org/Portals/82/reports/WCS%20Sea%20cucumber%20report%20260217.pdf?ver=2017-02-27-213114-827>]

¹ Le programme régional Pacific Oceanscape « Paysages océaniques du Pacifique » (PROP) a pour objectif de renforcer la gestion concertée de certaines ressources halieutiques hauturières et côtières dans les pays insulaires océaniques, ainsi que des habitats dont dépend leur survie.

Tableau 1. Tailles minimales de référence pour la pêche de l'holothurie définies pour les Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et Vanuatu. Notons que ces tailles de capture sont également compatibles, en tenant compte des erreurs d'arrondi, avec celles imposées par le cinquième membre du GFLM, la Nouvelle-Calédonie.

Nom scientifique	Code FAO	Nom vernaculaire	Produit frais (cm)	Produit séché (cm)
<i>Actinopyga echinites</i>	KUE	Holothurie brune de profondeur	25	15
<i>Actinopyga lecanora</i>	YVW	Holothurie caillou	20	10
<i>Actinopyga mauritiana</i>	KUY	Holothurie des brisants	25	10
<i>Actinopyga miliaris</i>	KUQ	Holothurie noire	25	10
<i>Actinopyga palauensis</i>	YGP	Holothurie noire profonde	30	15
<i>Bohadschia argus</i>	KUW	Holothurie léopard	30	15
<i>Bohadschia similis</i>	BDX	Holothurie de sable à taches	25	10
<i>Bohadschia vitiensis</i>	BDV	Holothurie de sable brune	25	10
<i>Holothuria atra</i>	HFA	Holothurie lolly	30	15
<i>Holothuria coluber</i>	HHW	Holothurie serpent	40	20
<i>Holothuria edulis</i>	HFE	Holothurie rose	30	15
<i>Holothuria flavomaculata</i>	JCI	Holothurie serpent rouge	30	15
<i>Holothuria fuscogilva</i>	HFF	Holothurie blanche à mamelles	35	15
<i>Holothuria fuscopunctata</i>	HOZ	Holothurie trompe d'éléphant	45	20
<i>Holothuria hilla</i>	JCK	Holothurie contractile	25	10
<i>Holothuria lessoni</i>	JCO	Holothurie de sable versicolor	25	10
<i>Holothuria leucospilota</i>	HFQ	Holothurie à filaments blancs	25	10
<i>Holothuria scabra</i>	HFC	Holothurie de sable	25	10
<i>Holothuria whitmaei</i>	JDG	Holothurie noire à mamelles	30	15
<i>Pearsonothuria graeffei</i>	EHV	Holothurie fleur	30	15
<i>Stichopus chloronotus</i>	JCC	Holothurie verte	20	10
<i>Stichopus herrmanni</i>	JNG	Holothurie curry	35	15
<i>Stichopus horrens</i>	KUN	Holothurie dragon	20	10
<i>Stichopus vastus</i>	JPW	Holothurie curry brune	25	10
<i>Thelenota ananas</i>	TFQ	Holothurie ananas	40	15
<i>Thelenota anax</i>	HLX	Holothurie géante	40	15
<i>Thelenota rubralineata</i>	JDZ	Holothurie à lignes rouges	30	15
Identification à confirmer		Holothurie curry brune	25	10
Identification à confirmer		Holothurie noire profonde	30	15
Identification à confirmer		Honpai fish, pigfish	s. o.	s. o.
Identification à confirmer		Holothurie labuyo	30	15
Identification à confirmer		Mère de Loli	40	20
Identification à confirmer		Holothurie curry à ocelles	25	10
Identification à confirmer		Holothurie curry rose	25	10

Remarque : pour garantir un recrutement satisfaisant, il convient de fixer les tailles minimales de capture au-dessus de la taille correspondant à la maturité sexuelle des holothuries. À partir des données de taille à maturité recueillies dans d'autres pays de la région, tels que la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, la Nouvelle-Calédonie et l'Australie, trois groupes de tailles minimales (longueur totale du produit séché : 10, 15 et 20 cm) ont été recommandés par Tabunakawai-Vakalalabure et al. (2017). Adoptées par consensus, les tailles minimales ci-dessus reposent sur le rapport élaboré dans le cadre du programme PROP, Sea cucumber fisheries and management in Melanesia: Review and policy briefs¹. Quelques modifications ont été apportées pour que les pays puissent adapter ces chiffres à la situation et à l'environnement qui leur sont propres.

Pour tout complément d'information :

Stanley Wapot

Directeur du programme Gouvernance et développement durable, GFLM
sj.wapot@msg.int

Hugh Govan

Consultant, programme PROP CPS/Banque mondiale
hgovan@gmail.com

2. http://www.msgsec.info/images/PDF/Reports/2017_20_Nov_-_PROP_report_MSG_Sea_cucumber_fishery_and_management_BDM.pdf. Voir également l'article rédigé par Hugh Govan à la page 31 de ce numéro.